



REGARDS

SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

numéro **74** - Février 2012



À LIRE

Le Mot du Maire	2
Comptes rendus des Conseils municipaux	2
Infos pratiques	2
Permanences des élus	2
Elections Présidentielle & Législatives	3
La vie de la commune	4
Déclarations préalables	4
Permis de construire	4
Le dossier	8
Le carnet	9
Téléthon 2011	10
Salon des photographes	11
Brèves	12



LE MOT DU MAIRE

Bernard Joppin et le Conseil Municipal

Le mois de janvier a été celui de l'expression des bilans et des vœux.

Pour ma part, j'ai choisi de parler de démographie et logements pour les habitants de notre commune, puis de finances et investissements pour construire selon nos besoins, et enfin du devenir de notre communauté des communes dans une vision locale et régionale.

Nous savons tous aussi que le pays, la

situation de notre économie, la conjoncture internationale nous rappellent tous les jours les enjeux qui seront cadencés par les élections nationales.

Je reste persuadé que nous avons besoin de concertation et de soutien entre communes, de compréhension entre personnes pour trouver les voies de la sagesse. Je reste aussi persuadé que notre devenir dépend aussi de notre solidarité personnelle, de notre solidarité sociale et donc de nous.



COMPTES RENDUS SUCCINCTS DES CONSEILS MUNICIPAUX

DU MARDI 29 NOVEMBRE 2011

FIXATION DU TAUX DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT.

Ce nouveau dispositif repose en effet sur la mise en place de la Taxe d'Aménagement.

Cette taxe se décompose en trois parts :

- La part communale ou intercommunale qui remplace la Taxe Locale d'Équipement (TLE).
- La part départementale qui se substitue aux taxes départementales pour le CAUE (TDCAUE) et pour les espaces naturels sensibles (TDENS).
- La part régionale qui remplace la taxe complémentaire pour la région Ile de France et est étendue à l'ensemble des communes de la région.

Taxe adoptée pour une durée d'un an éventuellement reconductible, le taux est fixé à 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

RENOUVELLEMENT DU BAIL D'UN IMMEUBLE AU PROFIT DE L'ÉTAT

Le bail est consenti et accepté pour une durée de neuf ans entiers et consécutifs, à compter rétroactivement du 18 mars 2011,

Le loyer annuel est fixé à 19 310,21 euros

RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le montant de l'indemnité versée à chaque agent ayant effectué les opérations de recensement sera de :

- 3.00 euros brut (trois euros) par feuille de logement rendue,
 - 36.00 euros brut (trente six euros) par journée de formation effectuée,
- Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2012.

DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2011

Approbation du compte-rendu du 29 novembre 2011.

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Approbation du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente, la délibération sera affichée un mois en mairie et mention de cet affichage sera insérée dans deux journaux publiés dans le département, la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de ces formalités.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Neauphle-le-Château aux jours et heures habituels d'ouverture.



INFOS PRATIQUES

- ▶ **Horaires d'ouverture de la Mairie :**
 - Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h15,
 - Mardi de 9h à 12h,
 - Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,
 - Jeudi de 9h à 17h sans interruption,
 - Dernier samedi du mois de 9h à 12h.

Le service de l'Urbanisme est ouvert les mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.
- ▶ **Adresse :** 2 place aux Herbes - BP1
78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
- ▶ **Téléphone :** 01 34 91 00 74
- ▶ **Télécopieur :** 01 34 89 57 20
- ▶ **Courriel :**
mairie@neauphle-le-chateau.com
- ▶ **Site Web :**
www.neauphle-le-chateau.com

PERMANENCES DES ÉLUS

- ▶ **MONSIEUR LE MAIRE INTERCOMMUNALITÉ**
Bernard JOPPIN
Sur rendez-vous
- ▶ **FINANCES - COMMUNICATION INTERNE**
Michèle TROIZIER - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous
- ▶ **FÊTES /ASSOCIATIONS/FLASH/COMITÉ DES FÊTES**
Philippe Leblond - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous
- ▶ **TRAVAUX - SERVICES TECHNIQUES**
Jacques GAURIAU - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous
- ▶ **ÉCOLES - CANTINE - GARDERIE**
Maurice GAUDIN - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous
- ▶ **URBANISME**
Marie-Claude GUIDÉE - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous
- ▶ **COMMUNICATION**
Alain JUND - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE – (DPUR) SUR LE TERRITOIRE DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Approbation en vue de la réalisation des actions ou opérations d'aménagement suivantes : mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, réaliser des équipements collectifs, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain, sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine, constituer les réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement, Application sur la totalité des zones urbaines et à urbaniser délimitées par le PLU, Délégation à Monsieur Le Maire, pour la durée de son mandat, de l'exercice au nom de la commune du DPUR, que la Commune soit titulaire ou délégataire, ainsi que la possibilité de déléguer l'exercice de ce droit à l'occasion d'une aliénation d'un bien. Le périmètre d'application du DPUR sera annexé au dossier du PLU.

DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN AU PROFIT DE MONSIEUR LE MAIRE AVEC POSSIBILITE DE SUBDELEGATION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES

Approbation

AVENANT A LA CONVENTION QUADRIPARTITE RELATIVE A LA CREATION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « CŒURS D'ENFANTS »

Monsieur le Maire explique que les communes de Neauphle-le-Château, Villiers Saint Frédéric, Jouars-Pontchartrain et l'hôpital de Jouars-Pontchartrain ont signé une convention relative à la création d'une structure multi-accueil le 16 septembre 2006.

L'hôpital de Jouars-Pontchartrain ayant décidé de se désolidariser de ce groupement, il convient d'en prendre acte par avenant.

Aussi la convention liant les parties est modifiée comme suit :

Article 1 : La répartition des berceaux entre les parties est établie à raison de 12 places pour Villers Saint Frédéric, 13 pour Neauphle-le-Château, 29 pour Jouars-Pontchartrain et 6 places à la disposition d'un réservataire pour lequel une convention spécifique sera établie. Article 2 : Le comité de pilotage est composé du maire de chacune des trois communes et de deux représentants par commune.

Article 3 : Inchangé.

Article 4 : Les terrains d'assiette de la structure multi-accueil, propriété de l'hôpital de Jouars-Pontchartrain, seront rétrocédés au groupement des villes aux prix de l'estimation des domaines ou du prix d'acquisition de ces derniers par l'hôpital.

Articles 5, 6, 7 et 8 : Inchangés.

Article 9 : La participation financière de chacune des parties pour la réalisation de cette structure est définie comme suit :

- Neauphle-le-Château : 21.66 %

- Villiers Saint Frédéric : 20.00 %

- Jouars-Pontchartrain : 58.34 %

Article 10 : Inchangé.

Articles 11, 12 et 13 : le maître d'ouvrage délégué effectuera le règlement des situations de paiements afférentes à cette opération dans leur intégralité, percevra directement les subventions attachées à l'opération ainsi que le FCTVA. Il demandera les participations des communes sur la base du solde de l'opération (subventions et FCTVA déduits). Les participations pourront être demandées au fur et à mesure de l'avancée du chantier.

Articles 14 à 17 : la gestion de l'équipement est confiée à un prestataire sous forme de délégation de service public. La participation des réservataires aux charges de gestion sera appelée par le délégataire en fonction de la répartition effective des berceaux et conformément aux termes du contrat de délégation de service public.

Article 18 : Inchangé.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BERCEAUX DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « CŒURS D'ENFANTS » AU PROFIT DE L'HOPITAL DE JOUARS-PONTCHARTRAIN,

Approbation pour mise à disposition de 6 berceaux pour une durée de 20 ans.

Acquittement d'un droit d'entrée forfaitaire 101 853 euros pour 6 berceaux et prix de gestion soit 5 718,36 euros par berceau/an.

STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU

Approbation

CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Création d'un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} Classe, création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe, suppression d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles - ASEM.

LA FRANCE VA VOTER AU PREMIER SEMESTRE 2012, LORS D'ÉLECTIONS CLEFS ET DÉCISIVES.

Notez les dates où vous déposerez votre bulletin dans l'urne :

PRÉSIDENTIELLES 2012
Dimanche 22 avril
1^{er} tour
Dimanche 6 mai
2^{ème} tour

LÉGISLATIVES 2012
Dimanche 10 juin
1^{er} tour
Dimanche 17 juin
2^{ème} tour

VENEZ VOTER :
NE LAISSEZ PAS LES
AUTRES DÉCIDER POUR
VOUS.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE PAR PROCURATION

Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

Établissement de la procuration

Lieux d'établissement : le mandant doit se présenter en personne :

- au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail.
- au tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail,
- à l'ambassade ou au consulat de France s'il réside à l'étranger.



LA VIE DE LA COMMUNE

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le Président de la République a souhaité que les cérémonies du 11 novembre 2011 soient l'occasion de rendre un hommage national à l'ensemble des Morts pour la France, de la Grande Guerre à aujourd'hui.

Cette grande commémoration nationale doit désormais permettre d'exprimer la reconnaissance de la Nation à tous ses soldats, et notamment à ceux qui ont participé aux opérations extérieures depuis la fin de l'année 2010.

Vous trouverez ci-dessous le message de Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République qui a été lu lors des cérémonies du vendredi 11 novembre.

Il y a quatre-vingt-dix ans, au petit matin du 28 janvier 1921, dans un silence qui incarnait à lui seul le deuil de tout un peuple, le Soldat inconnu était inhumé sous l'Arc de Triomphe. La République consacrait le monument élevé aux victoires de la Révolution et de l'Empire à la dépouille d'un simple soldat tombé au cours du conflit le plus meurtrier de toute notre Histoire.

À travers lui, la France rendait donc hommage à tous ceux qui, comme lui, avaient sacrifié leur vie sur tous les champs de bataille de la Grande Guerre.

Chaque jour, depuis, le ravivage de la Flamme du Souvenir est là pour perpétuer cet hommage et rappeler l'immensité, aujourd'hui presque inconcevable, du sacrifice.



Au fil du temps, les morts de la seconde guerre mondiale, d'Indochine et d'Afrique du Nord furent à leur tour honorés sous l'Arc de Triomphe, mais le 11 novembre est resté une journée consacrée au seul souvenir des soldats tombés au cours de la guerre de 14-18. La disparition du dernier combattant du premier conflit mondial, le 12 mars 2008, et la perspective des manifestations qui commémoreront, dans deux ans, le centenaire de la Grande Guerre, impliquaient de faire évoluer la portée symbolique de la journée nationale du 11 novembre.

La pérennité du culte qui est rendu quotidiennement sur la place de l'Étoile au souvenir du Soldat inconnu, incarnation même du sacrifice du combattant, permet d'établir une filiation directe entre les différentes générations du feu. C'est le même sang, celui d'un même peuple, qui a été, à chaque fois, versé pour la France et ses valeurs. Que nos soldats soient nés sur le sol de notre pays ou aux confins de nos anciennes colonies, ils sont les enfants d'une même France, les soldats d'une même République à laquelle ils ont fait le don ultime, ce don sur lequel personne ne peut jamais revenir, celui de leur vie.

Ces vies ont été données pour que la France demeure et pour que la République perdure. Quel que soit le lieu, quel que soit le moment de notre Histoire, ce don est sacré et il mérite le même hommage, la même reconnaissance, la même ferveur. La mort au service de la France ne fait pas de différence. Le champ d'honneur est de toutes les guerres et de tous les conflits qui ont impliqué notre pays.

C'est pour cette raison que désormais, chaque 11 novembre, tous ceux qui ont donné leur vie pour la France, que ce soit pour la défense de la Patrie ou lors des opérations extérieures auxquelles notre pays participe, seront également associés à cet hommage solennel de la Nation.

Aujourd'hui, en ce début de XXI^e siècle, nos troupes sont engagées en Afrique, au Proche-Orient, en Afghanistan et des soldats continuent à tomber sous le drapeau français pour que notre drapeau, lui, jamais ne tombe. Il est juste et légitime que ces soldats rejoignent désormais dans la commémoration ceux qui les ont précédés dans le sacrifice au cours du XX^e siècle, au service de notre destin et de nos valeurs, pour que vive la République et que vive la France.



DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- 8, rue d'Orbec : division de terrain pour création de deux lots à bâtir autorisés en copropriété - N.O le 08/11/2011
- 20, Grande Rue : ravalement - N.O le 13/12/2011
- 41, route de Chevreuse : lucarne à rempart et fenêtres de toit - N.O le 11/01/2012
- 32, rue de la Gouttière : réfection mur mitoyen - toiture appentis - N.O le 12/01/2012
- 15, rue Marius Minnard : extension maison individuelle - N.O le 27/01/2012
- 6, rue Saint-Nicolas : Création de deux châssis fixe à verre sablé - N.O le 27/01/2012
- Chemin du Petit Trou : pose de grillage vert - N.O le 27/01/2012
- 16, Grande Rue : réfection toiture - N.O le 27/01/2012
(N.O) : Non-opposition -
(O) : Opposition -
(R) : Rejet

PERMIS DE CONSTRUIRE

- 8, rue d'Orbec : transfert permis de construire - accordé le 10/11/2011
- 10, rue de Villancy : surélévation construction existante - refusé le 28/11/11
- 53, rue Saint-Nicolas : modification sur permis existant (suppression d'une fenêtre façade et une fenêtre de toit) - accordé le 29/11/2011
- 1, sente de la Ferme : construction maison individuelle - accordé le 21/12/2011
- 13, chemin des Ecartis : extension maison d'habitation - accordé le 27/01/2012
- 54, avenue de la République : modification pente de toit - accordé le 27/01/2012

EN 2011

Disparition

Nous vous invitons à ne pas oublier ceux qui ont été éprouvés cette année, je pense en particulier à la famille de **Pierre Chaplet**, peintre Neauphléen, décédé fin décembre. Il nous laisse le sport en mouvement grâce à son pinceau et son talent.



Nomination

Nous nous sommes réjouis que **Rémi Aron**, peintre Neauphléen et Président de la Maison des artistes de Paris, se soit vu remettre, le 12 décembre, l'insigne de Chevalier des Arts et des Lettres par Frédéric Mitterand, Ministre de la Culture et de la Communication.



NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous êtes arrivés à Neauphle en 2010 ou en 2011

Une réception organisée par Monsieur le Maire aura lieu le samedi 12 mai.

Pour y participer, merci de vous inscrire au secrétariat de la Mairie.

Citation 2011

Hilde Caillau a été décorée de la médaille des sports par notre ministre: David Douillet. Au moment de la remise de sa médaille, le ministre a rappelé ses efforts et son engagement pour le suivi de tous les jeunes tennismen et tenniswomen de Neauphle, pendant plus de 30 ans. Il a mentionné tout ce travail constant et de longue haleine pour suivre et entourer nos jeunes sportifs.



Retraites

Notre amie **Colette Percheron** prend sa retraite en Janvier 2012, après x années au service des enfants de Neauphle comme ATSEM. Elle a eu les honneurs lors des Vœux du personnel et les remerciements du Maire.



Une mention particulière pour **Jocelyne Studer** qui, après 30 ans passés à la MJC puis à l'ASLC comme bénévole puis comme secrétaire, a pris sa retraite et continuera à fréquenter nos locaux comme adhérente.



VŒUX AU PERSONNEL DE MAIRIE

Alain Jund

Monsieur le Maire - entouré de membres de son équipe municipale - a reçu l'ensemble des employés municipaux pour la cérémonie annuelle des vœux.

Il a remercié Mme Sophie Soismier, Directrice Générale des Services, et à travers elle les équipes qui ont œuvré à la mise en place des services publics attendus par la population. Il a particulièrement mis en exergue l'état d'esprit positif et le sens du service que

chacun a montré, comme l'accueil, l'écoute, et le professionnalisme dont chacun a fait preuve.

Il a aussi souhaité une excellente année 2012, pour l'ensemble des familles.

Puis nous avons dégusté un cidre très local, et des galettes de notre boulanger, et rois et reines de ce début d'année ont fait la joie des photographes.



RESTAURATION DE LA PEINTURE DU FOND DU CHŒUR DE L'ÉGLISE...

Marc LEROY

L'architecture de l'église de Neauphle-le-Château est d'une robuste et rustique simplicité. Par contraste, son mobilier, d'une élégante variété, nous offre d'excellentes productions, d'époques historiques successives. L'un des chefs d'œuvre en est le retable du maître autel, occupant tout le fond du chœur, l'un des plus beaux exemples yvelinois de l'éphémère art baroque français, milieu du XVII^{ème} siècle.



Pendant les travaux à l'intérieur de l'église, le retable restauré que les fidèles peuvent maintenant contempler pendant l'office.

Sa restauration, remarquablement menée en 1977 par les Monuments Historiques et la Municipalité, n'a pas bougé jusqu'à ce jour. Ce ne fut hélas pas le cas de la coupole à caissons, peinte en trompe l'œil en 1745 sur le mur en arc de cercle couronnant le retable : sommairement nettoyée et rafraîchie en 77, elle présentait ces dernières années de croissantes altérations et dégradations, auxquelles il était urgent de remédier.

C'est à présent chose faite depuis l'automne 2011. Un chantier de 15 jours en novembre, confié au Restaurateur des Monuments historiques, Xavier Beugnot, a permis de rendre à cette peinture gris-vert et or, sa solidité et sa fraîcheur d'antan. Une heureuse négociation a permis d'associer notre Municipalité (30% des travaux), le Conseil Général (70%), dans un même souci de sauvetage et de mise en valeur de notre beau patrimoine local.

Voir l'histoire de l'Église dans son livre *SI NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU M'ÉTAIT CONTÉ* (page 134 à 138).

FÊTE DE NOËL À L'ÉCOLE MATERNELLE

Le père Noël ? Le débat n'est pas lancé pour savoir s'il existe ou pas. C'est Noël, et nos enfants participent à la fête. Le moment est juste magique et merveilleux, et il est là.



LAMPADAIRES SOLAIRES

Vous aurez tous remarqué les lampadaires solaires que la Mairie a fait installer sur la D11, Rue Marius Minnard, entre la Rue de Villancy et la Rue Milon 1^{er}.



Ils sont au nombre de 6, tous autonomes, utilisant uniquement l'énergie solaire. Ils restent éclairés pendant 4 heures, au moins, après la tombée de la nuit. Après un démarrage test cet hiver, leur fonctionnement a pris un rythme de croisière. Ils participent à la recherche d'énergies « alternatives » que la Municipalité a engagée.

« Ce type de lampadaire agit comme une mini-centrale de production d'énergie : les panneaux solaires transforment la lumière du jour en électricité. Celle-ci est stockée dans des batteries solaires afin d'être restituée la nuit pour l'éclairage.

L'allumage et l'extinction de l'éclairage électrique sont déclenchés par une centrale de commande : à la nuit tombée, la lumière s'allume automatiquement et s'éteint 4 heures plus tard. »



SOURCE DE LA MAULDRE : UNE IDÉE DÉCOUVERTE

Alain Jund

Le SIAMS : Syndicat Intercommunal de la Mauldre Supérieure - dont notre commune fait partie - a aménagé le site de la source de la rivière.

Les délégués communaux ont visité les lieux situés à Haute-Bruyère, sur la commune de Saint-Rémy-l'Honoré, et décidée d'aménager le lieu pour le pérenniser.

La Mauldre prend sa source à 135 m d'altitude près du hameau de Maison Blanche, passe à Beynes et Maule, avant de se jeter dans la Seine à Épône à 20 m d'altitude.

Étymologie

Selon une hypothèse formulée par Jacques Tréton dans son ouvrage Histoire de Montainville en Pincerais, la forme connue la plus ancienne de Mauldre remonte à 1529 et pourrait avoir une origine commune avec Maule, avec le suffixe celtique -ara qui signifie «cours d'eau». Maule, anciennement Mantula ou Mautula au IX^e siècle, puis Maulia au XIII^e siècle, dériverait d'un terme gaulois, mantalo, signifiant «chemin». Il propose donc comme origine pour Mauldre, Mantalo-ara, soit la «rivière du chemin» ce qui correspondrait à la position de la ville de Maule au croisement d'une voie antique et d'un cours d'eau.

Le cours de la Mauldre, orienté sud-nord, reçoit 25 affluents dont :

En rive gauche, deux ruisseaux qui descendent de la forêt de Rambouillet et irriguent des zones rurales avant de rejoindre la Mauldre à Neauphle-le-Vieux :

- la Guyonne (12 km) qui arrose Les Mesnuls et Mareil-le-Guyon,
- le Lieutel (15,3 km).

En rive droite, trois ruisseaux venant de zones plus urbanisées (Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines) :

- le ru d'Élancourt (6,6 km) qui rejoint la Mauldre à Pontchartrain (commune de Jouars-Pontchartrain),
- le ru Maldroit (13 km) qui prend sa source à Trappes, traverse Plaisir où il est en partie canalisé et enterré, et rejoint la Mauldre à Beynes,
- le ruisseau de Beulle qui prend sa source au hameau de Beulle, sur le plateau des Alluets-le-Roi et se jette dans la Mauldre à Maule,
- et le ru de Gally (22 km) qui prend sa source dans le parc du château de Versailles au Grand Canal et arrose Thiverval-Grignon avant de rejoindre la Mauldre en aval de Beynes au lieu-dit la Maladrerie.

De nombreux moulins étaient autrefois en activité le long de son cours.

Nous vous proposerons une visite sur un autre numéro.



**DANS LE CADRE DES
OPÉRATIONS
"TRANQUILLITÉ
VACANCES" ORGANISÉES
DURANT LES VACANCES
SCOLAIRES, SIGNEZ
VOTRE ABSENCE AU
COMMISSARIAT DE POLICE
OU À LA BRIGADE DE
GENDARMERIE ;
DES PATROUILLES POUR
SURVEILLER VOTRE
DOMICILE SONT
ORGANISÉES.**

**PROTÉGEZ VOTRE
DOMICILE EN CAS
D'ABSENCE DURABLE**

Rappel des recommandations qui nous sont transmises par les assureurs : dissuader le cambrioleur ou retarder son intrusion : la protection mécanique

- **Renforcer les protections existantes** : munir les fenêtres et vasistas facilement accessibles de barreaux et (ou) de volets résistants équipés de barres anti-effraction. Sur les menuiseries, faire installer un dispositif intérieur de blocage d'ouverture.
- **Sécuriser sa porte (ou ses portes) d'entrée** : c'est par là que passent les cambrioleurs d'appartements !
- **Une serrure multipoints** : Il est vivement recommandé de faire équiper sa porte par un professionnel d'une serrure à multiples points d'ancrage (multipoints) - un dispositif qui résiste plus de cinq minutes décourage la plupart des intrus !
- **Une porte résistante** : Pour remplir sa fonction, une bonne serrure va de pair avec une bonne solidité de la porte et des huisseries qui l'encadrent. Compléter cette protection en installant, sur la face extérieure, des cornières anti-pinces qui empêchent l'utilisation efficace d'un pied-de-biche.

■ **Ou une porte blindée !** On peut aussi poser un blindage (1,5 mm d'épaisseur minimum) sur une porte quand elle constitue le seul accès au logement. Inutile, par exemple, de blinder la porte principale d'un pavillon si celle du garage communicant est en plastique...

■ **Les conseils de prudence** : Verrouiller ses portes et fermer les fenêtres dès que l'on s'absente, même pour quelques minutes. Sans oublier celles de l'arrière des pavillons : souvent à l'abri des regards, ce sont les préférées des voleurs (principalement en pavillons). Ne pas laisser de clé sous le paillason ou dans le pot de fleurs. Rentrer échelles et outils de jardin : ils peuvent être utilisés comme matériels d'effraction. Si l'on part plusieurs jours, ne pas l'annoncer sur le répondeur, ni sur les pages internet et s'organiser pour ne pas laisser la boîte aux lettres déborder.

■ **Un système de protection à domicile pour détecter immédiatement la présence d'un cambrioleur par surveillance électronique** : il consiste à équiper son habitation de détecteurs et d'une centrale d'alarme qui déclenche une sirène en cas d'intrusion. Deux types de détecteurs peuvent s'utiliser séparément ou conjointement : les détecteurs d'ouverture placés sur les issues vulnérables (portes d'entrée, fenêtres facilement accessibles...) déclenchent toute action d'ouverture ou choc important ; les détecteurs volumétriques placés en hauteur dans les zones de passage obligé ou usuel (hall d'entrée, couloir, escalier...) et dans les pièces renfermant des objets intéressants pour les voleurs.

■ **Le conseil sécurité** : Faire vérifier et renforcer, si besoin, portes et fenêtres : portes peu résistantes, fenêtres à fermeture précaire, volets légers et/ou mal ajustés, serrures ou verrous mal fixés sont des points faibles fréquemment constatés par les forces de l'ordre.

■ **Faire surveiller son logement 24 h/24 et 7 j/7 : la télésurveillance sous contrat.**

LE CARNET

NAISSANCES

- HOFFMANN Lucas né le 10 novembre 2011 à Versailles (78) ;
- SABOULARD- -LUGUET Marie-Philippine Guillemette Charlotte née le 15 novembre 2011 à Versailles (78) ;
- LE GUILLERM Pauline Brigitte Sylviane née le 7 décembre 2011 à Versailles (78)
- GAMIETTE Anna née le 7 décembre 2011 à Rambouillet (78) ;
- LENORMAND PROTIÈRE Manon Mireille Yolande Marguerite née le 16 décembre 2011 à Le Chesnay (78) ;
- LE MOUËL Alice Gail né le 23 décembre 2011 à Poissy (78).

MARIAGE

- Laurent Yves SORIN et Fatim-Ezzahra EL ALOUANI – Mariage célébré le 17 décembre 2011 ;
- Pendar MADJLESSI et Narimane EL DJEBLI – Mariage célébré le 28 janvier 2012.

DÈCÈS & TRANSCRIPTION

- TEIXEIRA ALVES Maria Rosa, épouse GONÇALVES née le 23 juin 1933 à Valença (Portugal) – Décédée le 15 novembre 2011 à Le Port-Marly (78) ;
- VILOT Denise Suzanne Georgette, veuve PAULY née le 4 janvier 1933 à Avallon (89) – Décédée le 7 décembre 2011 à Plaisir (78) ;
- RZECHACZEK Lilli née le 12 août 1915 à Escholzmatt LU (Suisse) – Décédée le 27 novembre 2011 à Wald BE (Suisse) ;
- CHAPLET Pierre Jean Henri né le 11 février 1925 à Saint-Cyr-l'Ecole (Yvelines) – Décédé le 22 décembre 2011 à Neauphle-le-Château (Yvelines) ;
- TASSON Jean Pierre Marie né le 23 juillet 1944 à Paris 14^{ème} arrondissement (Paris) – Décédé le 23 décembre 2011 à Neauphle-le-Château (Yvelines) ;
- COQUARD Hubert Lucien né le 15 mars 1923 à Alfortville (Val-de-Marne) – Décédé le 7 janvier 2012 à La Verrière (Yvelines) ;
- COURAUDON Philippe René Gilbert né le 29 avril 1962 à Saint-Germain-en-Laye – Décédé le 22 janvier 2012 à Poissy (Yvelines).



Téléthon

Le défi de notre 8^{ème} « NeauphleThon » était de poursuivre le combat contre la maladie, aux cotés de l'AFM.

Avec vous, nous avons gagné une bataille de plus :

9 249 euros.

Belle victoire sur l'indifférence, belle lutte pour aider ceux qui sont atteints par le mal, beau rêve que de participer pour aider les autres : ce sont nos plus difficiles combats qui sont ceux de l'effort.



CLICHÉ D'EXPO...

C'est dans les derniers jours de novembre que le Syndicat d'Initiative a organisé le 6^{ème} salon des photographes. Cette manifestation, imaginée et coordonnée par Pascal Crauet, a permis d'accueillir vingt photographes dans la grande salle de la Maison du Jeu de Paume.

Certains d'entre eux exposaient pour la première fois, d'autres, habitués à notre ambiance neauphléenne, prodiguaient aide et conseils.

Comme tous les ans, un grand nombre des photographes exposants était présents durant l'expo pour faire partager leur passion, pour expliquer leurs choix artistiques et échanger sur des tours de main et des secrets techniques.

D'année en année, les visiteurs ne s'y trompent pas, cette proximité, cette complicité entre les photographes et les visiteurs est une caractéristique de cette manifestation. Ainsi, en une semaine et deux week-ends, ce sont plusieurs centaines de visiteurs qui ont pu admirer les œuvres originales présentées.



FAIRE DES ÉCONOMIES ET LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

Acquérir les bons réflexes et réaliser des économies tout en réduisant la pollution.

Pourquoi laisser allumée une pièce vide ?

Couper toutes les veilles est facile : il suffit de brancher les appareils sur une multiprise à interrupteur !

Pourquoi chauffer une pièce en cas d'absence ?

Empêcher la chaleur de s'échapper est une façon économique de se chauffer : outre l'isolation du logement, fermer les rideaux et les volets durant la nuit permet de limiter les pertes de chaleur.

Pourquoi laisser ouvert le robinet d'eau pendant le brossage des dents ou la vaisselle ?

Prendre une douche plutôt qu'un bain, c'est diviser par trois sa consommation d'eau. Les fuites dues à des joints défectueux sont également à l'origine de nombreux gaspillages.

Pourquoi prendre la voiture pour parcourir une courte distance ?

Pour limiter les problèmes de circulation et de stationnement, il est important de privilégier les transports en commun, le covoiturage, ou simplement la marche « ce sport par excellence ».

Pourquoi imprimer une feuille pour la jeter rapidement ?

Selon les résultats d'une étude du spécialiste de l'impression Xerox, une personne imprime en moyenne 1 200 pages par mois au bureau. 44,5% ne sont utilisées que pendant une journée alors que 21% finissent dans la poubelle à la corbeille. Bien que la dépendance à l'imprimé demeure importante pour lire et assimiler l'écrit, il faut chercher des moyens pour économiser le papier : utiliser les feuilles des deux côtés.



INSCRIPTIONS CENTRE DE LOISIRS

Les dates d'inscription au Centre de Loisirs «Arc en Ciel» pour le mois de juillet sont fixées du 2 avril au 11 mai 2012.

MATERNELS

Les enfants peuvent être accueillis à partir de 2 ans 1/2 s'ils sont inscrits à l'école maternelle pour la rentrée prochaine et s'ils ont acquis le réflexe de propreté.

ÉLÉMENTAIRES

Nous accueillons les enfants inscrits à l'école primaire.
Pour les nouveaux, il est conseillé une visite préalable. Soirée d'information en juillet et détails du programme sur le site de Neauphle.

Rappel : Horaires et coordonnées de la Mairie

- Le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h15,
- Le mardi de 9h à 12h,
- Le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,
- Le jeudi de 9h à 17h,
- Le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,
- Le dernier samedi du mois de 9h à 12h.

Nos coordonnées

Tél : 01 34 91 00 74

Fax : 01 34 89 57 20

Adresse : 2 Place des Herbes - BP 1 -

78640 NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

Courriel : mairie@neauphle-le-chateau.com

INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE RENTÉE SCOLAIRE 2012/2013

Votre enfant a ou va avoir 3 ans cette année et est donc en âge d'être scolarisé à la rentrée prochaine au mois de septembre 2012.

Les inscriptions sont à faire, en Mairie, avant le 1^{er} mars 2012 au plus tard.

Pour se faire, vous devez être munis :

- de votre livret de famille,
- d'un justificatif de domicile,
- et du carnet de santé de l'enfant.

Une réunion d'informations, réservée exclusivement aux parents, aura lieu courant avril au sein de l'école maternelle. A l'issue de cet échange, les parents pourront s'inscrire pour choisir une date de rendez-vous afin de rencontrer la directrice pour l'admission définitive de leur enfant. Par ailleurs, une visite de l'école maternelle, du centre de loisirs et de la cantine sera organisée courant juin 2012 en présence des enfants.

Ecole Maternelle " Les Petites Fiches "
18, rue du Docteur Grellière
78640 NEAUPHLE LE CHATEAU
Téléphone : 01.34.89.25.06

LA POUBELLE MARRON - DÉCHETS VÉGÉTAUX :

Collecte du 15 mars au 20 novembre 2012

Ce conteneur doit recevoir le gazon, les fleurs coupées, les feuilles mortes. Les produits de l'élagage pourront toujours être présentés en fagot de moins de 1,50 m de long avec des branches de moins de 10 cm de diamètre.

Ce bac doit être sorti, c'est nouveau, le MERCREDI SOIR.

Il est à noter que plus aucune distribution de sacs ne sera effectuée.



REGARDS SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château - Directeur de la publication : Alain JUND

Conception et réalisation : Arc'ad+ 01 30 21 50 50 - Photo couverture : 2M Image